

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Stéphane Brassard

<https://www.cadre21.org/membres/0fe1c35a2ee7200b5abc6bfc>

Date d'obtention : 2021-01-28 15:20:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de suivre le cadre (formulaire) et ne pas jouer au héros. Ne jamais regarder les photos.
Informez ma direction adjointe comme toujours.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La discrétion et donner le support maximum au jeune.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas juger, bien écouter le jeune ou les jeunes. Travailler en collaboration avec la police de Longueuil.